

Le potentiel des modes privés de prévention et règlement des différends dans un pays en voie de développement: l'exemple d'Haïti



Foro Mundial de Mediación
World Mediation Forum
Forum Mondial de Médiation

Stéphane Arcelin
sarcelin@hotmail.com



Plan de la présentation

- I. La problématique.**
- II. Développement – Gouvernance - État de droit - Accès à la justice.**
- III. Certaines communautés en développement & leurs modes de prévention et règlement des différends.**
- IV. Haïti & les modes de prévention et règlement des différends.**
- V. Conclusion.**



I - La problématique

1) Constats

- ✓ Les personnes défavorisés (Exclus) ont un accès limité à la Justice dans les pays en voie de développement (PVD).
- ✓ Le manque de confiance en la Justice (influence indue, corruption, etc.) dans certains PVD est criant.
- ✓ Les besoins des Exclus dans certains PVD ne se sont pas pris en considération par la justice formelle.
- ✓ Les besoins de justice non rencontrés se combleraient naturellement par des méthodes alternatives.



I - La problématique

2) Objectif

- ✓ Comprendre la réalité de certaines communautés en développement (CD) qui ont des problèmes de gouvernance, d'État de droit et d'accessibilité à la justice.
- ✓ Identifier des pratiques adaptées aux PVD, afin de mettre en œuvre des modes privés de PRD efficaces dans un contexte de développement.
- ✓ Proposer les éléments afin de mettre en œuvre un plan d'action pour l'épanouissement des modes privés de PRD en Haïti.



I - La problématique

3) Questions

- Jusqu'à quelle mesure les modes privés de PRD dans les PVD ayant des problèmes d'accessibilité à la justice peuvent favoriser :
 - ✓ une certaine potentialité à combler les défaillances de la justice formelle ?
 - ✓ un meilleur accès à la justice, un meilleur État de droit, une meilleure gouvernance et un développement social et économique plus juste et plus équitable?
 - ✓ des pratiques plus adaptées aux besoins des différents intervenants : PVD, communautés, pays développés (PD), bailleurs de fonds, etc. ?



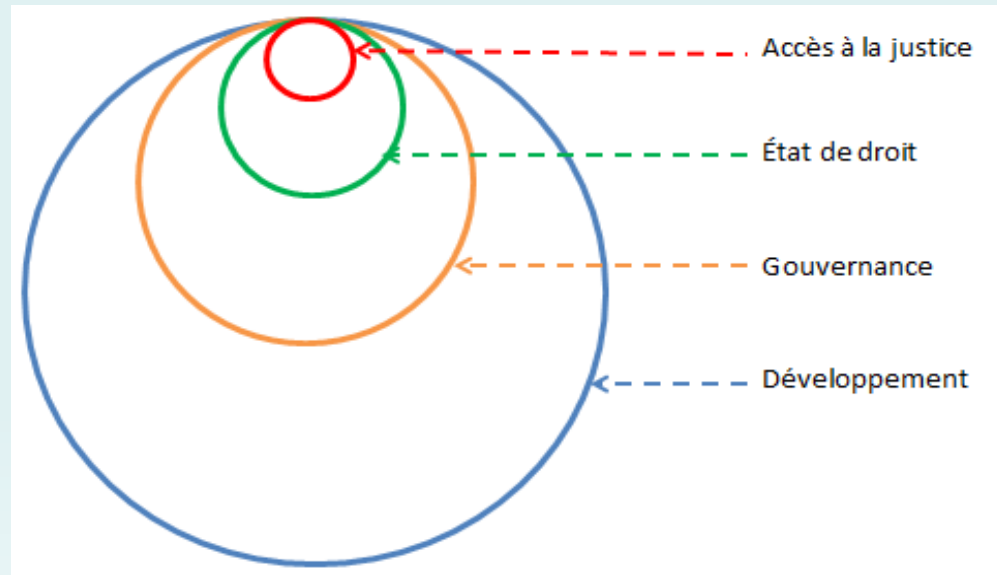
I - La problématique

4) Hypothèse

- Dans les PVD, ayant des problèmes d'accessibilité à la justice, la mise en œuvre de programmes appuyant les modes privés de PRD, peuvent, entre autres choses, par la diffusion de connaissances, la participation citoyenne, le respect de la culture locale, créer un contexte favorisant la mise en place de réformes du système judiciaire répondant aux besoins des «Exclus» et, conséquemment favoriser la création d'un meilleur État de droit, d'une meilleure gouvernance et un développement social et économique plus juste et équitable.

II - Développement – Gouvernance - État de droit - Accès à la justice

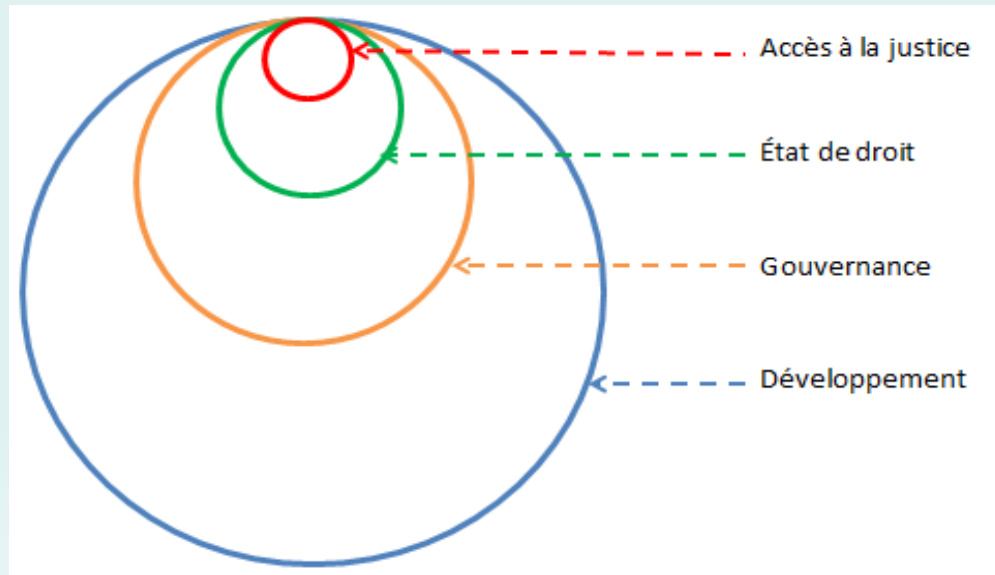
- **OBJECTIF:** Démystifier ces concepts et leur influence sur relations entre les PD et les PVD.
- **MÉTHODOLOGIE:** Étude des concepts dans la littérature.





II - Développement – Gouvernance - État de droit - Accès à la justice

- ✓ Le développement social et économique est influencé par une bonne gouvernance.
- ✓ La bonne gouvernance est favorisée par la recherche de l'idéal de l'État de droit.
- ✓ L'État de droit s'atteint, entre autres choses, par l'accès à la justice.





II - Développement – Gouvernance - État de droit - Accès à la justice

1) Constat « Développement »

- ✓ Approche favorisant les marchés (PIB et PNB par habitant).
Succès mitigés et réajustements continuels.
- ✓ Approche englobant la qualité de vie et l'espérance de vie.

2) Constat « Gouvernance »

- ✓ Approche favorisant les marchés (indicateurs de la Banque mondiale).
 - Conséquence: dérèglementation, privatisation, diminution des dépenses publiques, modifications législatives et constitutionnelles.
- ✓ Approche favorisant la participation des acteurs locaux.

II - Développement – Gouvernance - État de droit - Accès à la justice

3) Constat « État de droit »

- ✓ Approche formelle: Strict respect des droits.
- ✓ Approche matérielle : Fondé sur des valeurs.
- ✓ Approche quantitative + qualitative : *Court, Hyden et Mease*.

4) Constat « Accès à la justice »

- ✓ Approche traditionnelle : Coûts, délais, etc. (accès aux tribunaux)
- ✓ Approche globale :
 - Ne se limite pas à la justice formelle;
 - Différencie l'accès à la justice de l'accès aux tribunaux.
 - Traite de la complexité des dossiers et des règles, de la formation, etc.



II - Développement – Gouvernance - État de droit - Accès à la justice

5) Constats principaux:

- ✓ Les programmes des PD visant l'atteinte des objectifs de ces concepts sont rarement couronnés de succès.
- ✓ Ces concepts varient dans le temps, l'espace et selon les intérêts des acteurs.
- ✓ Le consensus des PD quant à ces concepts influence grandement les interventions dans les PVD.
- ✓ Ces concepts ont une portée axiologique (importation et imposition de valeurs) dans le cadre de l'aide apportée par les PD
- ✓ Ces concepts sont teintés par les objectifs en lien avec le libéralisme économique.



II - Développement – Gouvernance - État de droit - Accès à la justice

5) Constats principaux (suite)

- ✓ Pas assez de considération pour les spécificités des PVD (historiques, sociales, culturelles, économiques et politiques).
- ✓ Manque de consultation des acteurs locaux des PVD.
- ✓ Embauche de professionnels des PVD dans des rôles subsidiaires.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

- **OBJECTIF**: Raffiner la réflexion sur les considérations à avoir lors de la mise en œuvre de programmes d'appui des modes privés de PRD dans les PVD.
- **MÉTHODOLOGIE**: Analyse de certains modes privés de PRD au sein de communautés en développement qui prennent en considération les réalités locales : les valeurs sociales, culturelles et politiques.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

1) Modèle –Zwelethemba de l’Afrique du Sud

a) Contexte:

- ✓ Période postapartheid, communauté noire défavorisée des townships (exclusion sociale et économique, droit de vote en 1994, insécurité, etc.).
- ✓ Postulat du professeur Shearing: La communauté est mieux placée afin de se gérer (capacitation).
- ✓ Modèle participatif habilitant via un partage de connaissances et le transfert de techniques de PRD (capacitation).
- ✓ Comité de paix avec code de conduite et code de bonnes pratiques.
- ✓ Projet financé, entre autres, par l’Agence de développement scandinave.
- ✓ Rémunération de 40\$ à partager entre les médiateurs en fonction des résultats.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

1) Modèle –Zwelethemba de l’Afrique du Sud (suite)

a) Contexte (suite):

- ✓ La même somme d’argent est offerte à la communauté.
 - Obligation de dépenser la somme d’argent dans l’économie locale.
 - La communauté décide comment l’argent est dépensé.
 - La gestion des fonds est faite par des ONG.

b) Constats principaux :

- ✓ 98 % des différends ont été réglés avec succès.
- ✓ Intégration des valeurs communautaires.
- ✓ Capacitation des acteurs par la formation et l’implication.
- ✓ Méthodologie uniforme: Code de conduite et des valeurs.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

2) Modèle – Ormo de la Corne de l’Afrique

a) Contexte:

- ✓ Communauté avec riche histoire institutionnelle et juridique ancestrale.
- ✓ Système Gadda régit les étapes de vie des membres et inclut les PRD.
- ✓ Rôle distinctif pour chaque membre de la communauté.
- ✓ Les Gadda-Luba (41 à 48 ans) gèrent et les Yubaa (49 à 80 ans) agissent comme sage.
- ✓ Règle tous les différends en fonction des besoins de la communauté.
- ✓ Exercice de construction de paix incluant les rituels ancestraux dans le but de créer un meilleur « vivre ensemble ».



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

2) Modèle – Ormo de la Corne de l’Afrique (suite)

b) Constats principaux :

- ✓ Comble les lacunes de la justice formelle via une vision collective (par opposition à la justice étatique qui se veut plus individualiste).
- ✓ Répond aux besoins de la communauté: gouvernance, accès à la justice (coûts & délais diminués, effets psychologiques néfastes de la justice formelle évités, etc.).
- ✓ Restaure et renforce les relations en rétablissant la confiance.
- ✓ Réhabilitation psychothérapeutique pour les contrevenants tout en permettant de guérir les traumatismes de la famille de la victime.
- ✓ Réintégration des parties dans la communauté (justice réparatrice).



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

3) Modèle - Justice de proximité des favelas du Brésil

a) Contexte:

- ✓ 204 millions d'habitants & très cosmopolite (47,70% blancs, 43,10% métisses, 7,60% noirs, 1,10% asiatiques et 0,40% autochtones).
- ✓ Passé colonialiste suivi par des régimes militaires protégeant les intérêts des mieux nantis et qui a contribué à de grandes inégalités sociales.
- ✓ Criminalité endémique dans les favelas et corruption à tous les niveaux.
- ✓ Justice formelle « malade » (20 millions de dossiers en attente, délais de 10 ans, perte de confiance de 73% des gens en la justice formelle).
- ✓ L'objectif était d'adresser les sources d'insécurité par la médiation communautaire.
- ✓ Il s'agit d'une fusion du modèle sud-africain avec le système judiciaire.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

3) Modèle - Justice de proximité des favelas du Brésil (suite)

a) Contexte (suite):

- ✓ Initiative du ministère de la Justice.
- ✓ Objectif: transfert d'expertise en PRD, par une approche dite collaborative.
- ✓ Développement de partenariats institutionnels afin mettre en place un mécanisme de référencement des dossiers, par les différents acteurs locaux (communauté, tribunal, police, etc.).
- ✓ Exercice de communication des principes sous-jacents du programme.
- ✓ Élargissement des services de médiation, incluant les délits criminels.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

3) Modèle - Justice de proximité des favelas du Brésil (suite)

b) Constats principaux:

- ✓ Les ressources financières étaient essentiellement accordées à la justice formelle.
- ✓ Acteurs judiciaires monopolisaient beaucoup le droit et les PRD.
- ✓ Résultats inégaux reliés au degré de capacitation des parties.
 - Sao Paulo, qui était un projet existant très centré sur la capacitation des acteurs de la communauté, fut un succès.
 - Brasilia fut échec, car il y avait une absence de capacitation des acteurs de la communauté et une conception de la justice du haut vers le bas.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

4) Modèle - Capacitation d'acteurs au Brésil

a) Contexte:

- ✓ Programme de l'Université de St-Thomas, favorisant la création de consensus, par le moyen de discussions sur les modes de PRD au Brésil via des ateliers et une plateforme électronique d'échanges.
- ✓ Hypothèses de base de la recherche : la diversité (sociale, culturelle et économique) permet de remettre en question les paradigmes.
- ✓ Sélection de participants de divers milieux sociaux-économiques selon des critères prédéterminés.
- ✓ Formation (capacité à discuter dans l'arène publique et à bâtir des consensus) et échanges avec des facilitateurs.
- ✓ Discussion sur l'offre de service à portes multiples afin de référer les dossiers, aux modes de PRD.
- ✓ Comprendre la perspective des autres et favoriser un consensus national.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

4) Modèle - Capacitation d'acteurs au Brésil (suite)

b) Constats principaux:

- ✓ Consensus national grâce à des discussions citoyennes.

Les modes de PRD sont une avenue à privilégier, car plus efficaces, moins coûteux, meilleur accès à la justice et favorisent une culture de collaboration ainsi que de paix favorable à la construction d'un meilleur « vivre ensemble ».

- ✓ Capacitation des acteurs.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

5) Modèle - Cercles de justice autochtones canadiens

a) Contexte:

- ✓ Colonisation : Pouvoir sapé par des valeurs qui leurs sont étrangères.
- ✓ Problèmes sociaux importants : par exemple, 4% de la population, mais respectivement 25% et 33% des incarcérations des hommes et des femmes.
- ✓ Techniques de PRD ancestrales, flexibles et très diversifiées (plusieurs nations) assurant l'harmonie communautaire et des solutions réparatrices.
- ✓ Étude de la fusion des méthodes traditionnelles au système judiciaire.
- ✓ Cercle de guérison : Déjudiciarisation (approche holistique avec des aspects physiques, affectifs, psychologiques et spirituels) permettant à la communauté de jouer un rôle dans la conception de la justice.
- ✓ Cercles de sentence: La communauté conseille le juge dans l'exercice de sa discrétion.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

5) Modèle - Cercles de justice autochtones canadiens (suite)

b) Constats principaux:

- ✓ Les cercles de guérison et les cercles de sentence ont un potentiel de transformation communautaire qui varie selon la place accordée aux communautés.
- ✓ Les cercles de sentence respectent beaucoup moins les valeurs ancestrales autochtones et répond beaucoup moins aux besoins légitimes d'autodétermination.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

6) Modèle - Historic Black Church Program

a) Contexte:

- ✓ Communauté résidentielle, noire, défavorisée, de la banlieue de Miami, subissant les conséquences de son exclusion de la vie sociale et économique (fin de l'esclavage en 1865, *Voting Rights Act* 1965).
- ✓ Mise en place d'un programme visant à :
 - favoriser la préservation d'archives de l'église et de la communauté;
 - favoriser l'accès à la justice par des ateliers d'éducation juridique pour les familles à risque;
 - favoriser la capacitation des parties; et
 - défendre les intérêts de cette communauté défavorisée.
- ✓ Décision des élus, sans consultation, d'implanter un imposant garage municipal desservant deux municipalités.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

6) Modèle - L'Historic Black Church Program (suite)

a) Contexte (suite):

- ✓ Projet non désiré (nuisance par le bruit, risques pour la sécurité des enfants, etc.).
- ✓ Projet au bénéfice des municipalités et d'un promoteur privé, sans véritable prise en considération des effets sur le milieu social et des revendications de la communauté.
- ✓ Contre toute attente, cette communauté défavorisée a été en mesure de s'opposer avec succès au projet.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

6) Modèle - Historic Black Church Program (suite)

b) Constats principaux:

- ✓ Valeurs communes au centre du projet (religion, spiritualité et éducation).
- ✓ Nouvelles capacités acquises par la communauté: ateliers d'éducation communautaire.
- ✓ Capacitation, autonomisation et fierté communautaire.
- ✓ Apprentissage à défendre avec succès leurs intérêts.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

7) Occasion unique des modes de PRD dans les PVD

a) Contexte :

- ✓ Les modes de PRD existent dans les PVD et les PD depuis toujours.
- ✓ Historiquement les PVD ont privilégié les modes privés de PRD qui tiennent compte des normes traditionnelles et coutumières indissociables de leur identité culturelle.
- ✓ Les PVD délaissèrent graduellement les modes de PRD suite au colonialisme.
- ✓ Dans le cadre de leur programmes au profit des PVD, la vision des PD du développement, de la gouvernance, etc. influence beaucoup les sphères politiques, économiques, sociales et juridique des PVD en imposant des conditions empreintes de valeurs, et ce, avec peu ou pas de consultations.
- ✓ Dans les PD, les modes de PRD deviennent une façon de choix afin de rétablir l'idéal social de la justice.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

7) Occasion unique des modes de PRD dans les PVD (suite)

a) Contexte (suite):

- ✓ Les bailleurs de fonds remettent en question leur rôle dans les PVD.
- ✓ Prise de conscience générale que l'atteinte de l'État de droit se réalise aussi par l'entremise des modes de PRD.
- ✓ Certains PVD, de par la défaillance de leur État de droit, constituent un terreau fertile à l'épanouissement des modes de PRD.
- ✓ Occasion pour les PVD de revenir aux sources (modes traditionnels ayant une résonance sociale et communautaire) en raison du changement de paradigmes actuels des PD en faveur des modes de PRD.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

7) Occasion unique des modes de PRD dans les PVD (suite)

b) Constats principaux:

À notre avis, les efforts de renforcement des modes privés de PRD dans les PVD se doivent initialement d'être concentrés sur :

- ✓la compréhension de l'environnement politique, culturel et social;
- ✓la compréhension de la place accordée aux modes PRD dans la communauté (cadre juridique, acceptation sociale, etc.) ;
- ✓l'identification de stratégies afin d'appuyer et d'engager les acteurs clés de la PRD, représentatifs de la diversité communautaire, dans une vision inclusive et collective des PRD; et
- ✓l'identification de stratégie de renforcement des modes de PRD existants et le développement de nouveaux, par l'entremise de formations adaptées permettant la capacitation communautaire.



III – Certaines communautés en développement & leurs modes de PRD

7) Occasion unique des modes de PRD dans les PVD (suite)

b) Constats principaux (suite)

Également, nos lectures nous amènent à conclure qu'il faut:

- ✓ un cadre juridique étatique des modes de PRD qui est souple et en harmonie avec le droit formel;
- ✓ une implication importante d'organisations non gouvernementales (ONG) neutres, dans un cadre d'action prédéterminée, afin de prendre en considération les problèmes de confiance envers la justice, et ce, tout en adressant les problèmes des dédoublements et des actions de ces ONG qui ne vont pas de pair avec l'intérêt national;
- ✓ une autosuffisance financière du programme de modes PRD; et
- ✓ une analyse quantitative et qualitative régulière des résultats obtenus afin de comprendre les différends traités et, si nécessaire, réorienter certains aspects du programme.



IV – Haïti et les modes de PRD

- **OBJECTIF:** Proposer une approche efficace de mise en œuvre de modes privés de PRD en Haïti considérant les réalités sociales, culturelles, économique et politiques
- **MÉTHODOLOGIE:** Analyse du contexte social, culturel, politique et juridique haïtien, par des recherches et des missions en Haïti
 - ✓ Missions pour *Avocats sans frontières Canada*.
 - ✓ Rencontre de plus d'une vingtaine d'intervenants de haut niveau issus du système judiciaire haïtien (juges, directeur généraux, etc.) et d'ONG.
 - ✓ Analyse du cadre juridique des PRD en Haïti.
 - ✓ Analyses des modes de PRD informels en Haïti.
 - ✓ Analyse des modes privés de PRD par des ONG.



IV – Haïti et les modes de PRD

1) Contexte

- ✓ 11 millions d'âmes peu scolarisées; espérance de vie 63 ans, 48,7% d'adultes; PIB/habitant (2015)= 830,00 \$ US/an; 58,5 % sous le seuil de la pauvreté.
- ✓ Avant sa « découverte » en 1492, l'île était peuplée de plusieurs centaines de milliers d'Amérindiens Arawaks. Quarante (40) ans plus tard, il en restait quelques dizaines de milliers.
- ✓ « Importation » pendant 300 ans d'esclaves provenant de différentes tribus de l'ouest de l'Afrique.
- ✓ Colonie française la plus prospère avant 1804.
- ✓ Révolte des esclaves (Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines, etc.), dans une guerre sanglante, qui défait les troupes de Napoléon : première république noire indépendante en 1804.



IV – Haïti et les modes de PRD

1) Contexte (suite)

- ✓ Indépendance non reconnue sur le plan international et un blocus naval fut imposé par la France, les États-Unis et les autres puissances coloniales esclavagistes.
- ✓ Aide (financière, armement et hommes) à Simon Bolivar à condition de mettre fin à l'esclavage en Amérique latine.
- ✓ La communauté internationale force Haïti à verser une somme équivalente de nos jours à plus de 40 milliards de dollars américains aux colons français pour la perte de leur « biens ». Dette remboursée en 1952.
- ✓ La nouvelle élite métisse et noire avait comme objectif de protéger ses intérêts financiers fraîchement acquis avec l'aide de ce nouvel État et de son appareil judiciaire.
- ✓ Continuation de l'exclusion sociale et économique de la grande majorité de la population haïtienne



IV – Haïti et les modes de PRD

1) Contexte (suite)

- ✓ Encore trop souvent de nos jours, les règles de droit formelles, établies par le pouvoir central, ne reflétaient pas les besoins et la réalité historique, sociale, culturelle, économique et politique du peuple haïtien.
- ✓ L'accès à la justice des Exclus est très limité.
- ✓ Défis importants de développement, de gouvernance, d'État de droit et d'accès à la justice.
- ✓ Corruption de la police, du système judiciaire, du système financier ainsi que d'hommes d'affaires et politiques.
- ✓ Perte de confiance quasi totale de la population face à l'administration de la justice haïtienne et au secteur politique (27,4% de votant aux élections de 2016).



IV – Haïti et les modes de PRD

2) Constats principaux

- ✓ Le contexte permettant l'émergence du droit informel en Haïti, a été favorisé par, les origines sociales et culturelles haïtiennes variées (autochtones et différentes ethnies de l'Afrique) auxquelles se sont entremêlées des principes d'organisation sociale européens et américains.
- ✓ Le patriarcat de famille, les prêtres Voodoo, catholiques ou protestants, le chef de section, maire, juge de Paix, sénateurs et députés jouent un rôle informel en PRD, mais pas toujours de la bonne façon...
- ✓ Le cadre juridique des PRD en Haïti est à parfaire.
- ✓ Le juge de paix, de par ses attributions et sa proximité, est un acteur important de la conciliation en Haïti.
- ✓ Certains juges ne sembleraient pas disposés à partager leur pouvoir afin de favoriser la capacitation des membres de leurs communautés.



IV – Haïti et les modes de PRD

2) Constats principaux (suite)

- ✓ Les juges de paix gagnent environ 850\$ US/mois avant impôts (54 000 gourdes/mois).
- ✓ Les avocats et les autres acteurs du système judiciaire ne sont pas, dans l'ensemble, très convaincus de l'utilité des modes de PRD.
- ✓ Le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, par sa fonction intrinsèque, est un acteur incontournable concernant les modes de PRD en Haïti.
- ✓ Plusieurs ONG travaillent dans le domaine des PRD, mais les approches et les résultats sont très inégaux.
- ✓ L'expertise en PRD est présente en Haïti avec des professionnels très bien formés et croyant à ses bienfaits. Il est donc essentiel de bénéficier de cette expertise qui comprend les subtilités de cette société complexe.



IV – Haïti et les modes de PRD

3) Recommandations sommaires – programme favorisant l'émergence des modes privés de PRD en Haïti

- ✓ Les modes privés de PRD représentent une occasion unique et un terreau fertile en Haïti en raison :
 - de la défaillance de la justice étatique;
 - des besoins des Exclus qui ne sont pas comblés;
 - de la riche histoire des modes de PRD informel existants; et
 - de la prédisposition sociale des Haïtiens à éviter les litiges devant les tribunaux.
- ✓ **Cadre juridique:** Actualisation nécessaire du cadre juridique haïtien (par exemple, comme le C.p.c du Québec).
- ✓ **Valeurs:** Incorporer activement les valeurs sociales, culturelles, politiques et juridiques des bénéficiaires (voir tous les modèles ayant eu du succès).



IV – Haïti et les modes de PRD

3) Recommandations sommaires – programme favorisant l’émergence des modes privés de PRD en Haïti (suite)

- ✓ **Appui des acteurs:** Assurer impérativement l’appui des acteurs de la société civile (ONG, associations citoyennes, églises, etc.) ainsi que de ceux de l’administration publique et judiciaire au niveau local & national (voir du Zwelethemba du Pr. Shearing).
- ✓ **Expertise locale:** Utiliser l’expertise haïtienne au cœur du projet, et ce, à tous les niveaux (voir les modèles Ormos, Zwelethemba du Pr. Shearing et de l’Historic Black Church Program).
- ✓ **Choix des intervenants:** Choisir les médiateurs avec soins selon des critères prédéterminés (voir modèle de capacitation des acteurs au Brésil).
- ✓ **Formation:** Incorporer une formation pratique sur les techniques et habiletés en PRD (voir le modèle Zwelethemba du Pr. Shearing), notamment au niveau de la communication (voir modèle de la capacitation des acteurs au Brésil).



IV – Haïti et les modes de PRD

3) Recommandations sommaires – programme favorisant l’émergence les modes privés de PRD en Haïti (suite)

- ✓ **Rémunération:** Assurer une rémunération des médiateurs et de la communauté selon les résultats obtenus (voir modèle du Zwelethemba du Pr. Sherring).
- ✓ **Communication:** Faire un plan de communication permettant de nourrir la réflexion des différents acteurs, qui sont souvent issus de milieux différents (voir modèle de capacitation des acteurs au Brésil et de l’Historic Black Church Program).
- ✓ **Études des résultats:** Réaliser une étude exhaustive des types de conflits le plus souvent rencontrés au sein des diverses communes haïtiennes, afin d’ajuster l’offre de services de PRD en fonction des besoins.



V – Conclusion

Allocution de l'archevêque Desmond Tutu

Université de Californie, conférence de la série « Voice », La justice réparatrice de la Commission de la vérité et de la réconciliation.

« There is another kind of justice, restorative justice whose purpose is not punitive, but as its name implies restorative, healing... It holds the essential humanity of the perpetrator or even the most gruesome atrocity. Never give up on anyone, believing in the essential goodness of all as created in the image of God and even the worst of us still remain a child of God with the potential to become better, someone to be salvage, to be rehabilitated, not to be ostracized, but ultimately to be reintegrate into the community. Restorative justice believes that an offense has caused a breach, has disturbed the social equilibrium which must be restored in the breach heals when your friend and the victim can be reconciled and peace restored. »